

AVIS N° 01-2015
AP DU 19 JANVIER 2015
SUR
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
2015 DE LA RÉGION GUYANE

Rapport Région Guyane n°AP-007439

*Vu la saisine régionale reçue le 12 janvier 2015,
Vu la réunion de la commission mixte (Commission Développement économique, Aménagement du territoire, planification et prospective, affaires sociales et santé, emploi, formation professionnelles)
Vu la réunion de la commission des Finances du mercredi 14 janvier 2015
Vu réunion de la commission de synthèse du vendredi 16 janvier 2015*

Fait et délibéré en séance plénière le lundi 19 janvier 2015

PRESIDENTE DU CESER GUYANE



Ariane FLEURIVAL

Rapporteur de la séance plénière régionale du 26 janvier 2015 : Georges-Michel KARAM, 3^{ème} Vice-président du CESER Guyane

AVIS DU CESER GUYANE N° 01-2015

AP du 19 JANVIER 2015

Sur le Rapport d'Orientations budgétaires 2015 de la Région Guyane

Rapport Région Guyane n°AP-007434

Introduction :

Les conseillers du CESER ont relevé que le R.O.B 2015 est riche d'informations et expose assez clairement, les actions qui seront inscrites au sein du prochain budget primitif. Le R.O.B est le document qui fixe la stratégie que l'exécutif entend traduire dans le budget primitif qui nous sera présenté prochainement.

Les conseillers sont bien conscients que le contexte économique se durcit et notent un renforcement continu des contraintes, pour construire, appliquer et exécuter le budget de la Collectivité régionale (tendance à la baisse des dotations en provenance de l'Etat depuis les dernières recommandations reçues et les constatations d'une réduction du levier fiscal...).

Dans ce contexte, la Collectivité régionale continue à gérer au plus juste ses dépenses de fonctionnement.

Les conseillers du CESER souhaitent que soient mieux identifiés et développés au sein du R.O.B, les secteurs économiques importants et demandent que les préconisations effectuées dans les avis transmis à la Région Guyane dans les secteurs suivants soient pris en compte :

Pour le tourisme, ils invitent la Région à prendre en compte les propositions pertinentes émises dans l'avis voté par leur Assemblée au cours de l'examen du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Guyane (S.R.D.T.L.G).

Pour le numérique, ils recommandent la mise en place de l'internet haut-débit pour l'ensemble du territoire et au profit des entreprises pour assurer un meilleur service à la société civile.

Pour le développement des moyens de transport urbain, inter et intra, un effort devra être poursuivi et amplifié car notre Région enregistre trop de retard en la matière.



Conseil Économique Social et Environnemental Régional de Guyane

66 Avenue du Général de Gaulle - BP 7025 - 97307 CAYENNE cedex – Tél : 05 94 28 96 05 – Fax : 05 94 30 73 65

Mél : cesr@cr-guyane.fr – Site internet : www.ceser-guyane.fr

Pour le secteur de l'énergie : les conseillers du CESER Guyane rappellent qu'il est urgent d'effectuer la promotion et la distribution de l'énergie afin d'assurer le développement économique de l'ensemble du territoire.

Les propositions du CESER sur les secteurs économiques

- L'aménagement numérique du territoire.

Les membres du C.E.S.E.R ont été informés des actions engagées en vue d'une actualisation du schéma directeur d'aménagement numérique du territoire (S.D.A.N.T), ceci permettra de tenir compte des dernières évolutions de la demande territoriale et des technologies numériques. Toutefois, les conseillers ont réitéré leurs remarques formulées antérieurement, relatives aux zones blanches qui perdurent sur certaines parties du territoire comme par exemple entre Sinnamary et Kourou, qui de surcroît enregistre un nombre relativement élevé d'accidents de la route. Les conseillers du CESER rappellent l'apport essentiel du haut débit en faveur du développement économique du territoire.

Les conseillers du CERSR constatent que 50 % du P.O FEDER est consacré à la recherche et à l'innovation, telle que la promotion de l'économie sociale et solidaire. Les conseillers seraient plus favorables, en premier lieu à la satisfaction des besoins primaires qui enregistrent des carences importantes au sein de notre région.

- Développement durable

Les conseillers ont pris acte, des différentes opérations envisagées en faveur de la promotion du développement durable pour notre région. Cependant, ils souhaitent que les appels d'offres proposés par la collectivité régionale, retiennent également les mesures assurant les actions de développement durable.

- La pêche

Les conseillers ont rappelé l'importance des ressources halieutiques au sein de notre région. Toutefois, il devient urgent d'améliorer les infrastructures de débarquement des produits de la pêche. Il en ressort que les conditions de travail pour les artisans pêcheurs ne sont pas acceptables pour un pays développé. Eu égard, aux potentialités de ce secteur : les formations adéquates et accessibles à nos jeunes, la modernisation de la flotte, la mise en place de coopératives et la construction de nouvelles usines de traitement de produits de la mer devraient être retenues. Il devient urgent que nos jeunes guyanais, qui ont suivi une formation aux activités de pêche soient recrutés par les capitaines de pêche.

- La coopération régionale.

Les conseillers du CESER ont bien pris note des opérations proposées en la matière. Toutefois, ils s'interrogent sur la pertinence de la création d'une antenne régionale au Nord Brésil ou dans un voisinage plus lointain tels que Haïti, Venezuela...

Les conseillers rappellent qu'une antenne doit être le reflet de la Guyane donc de l'ensemble des institutions ou des collectivités de Guyane et doit permettre à nos voisins de venir visiter et



Conseil Economique Social et Environnemental Régional de Guyane

66 Avenue du Général de Gaulle - BP 7025 - 97307 CAYENNE cedex – Tél : 05 94 28 96 05 – Fax : 05 94 30 73 65

Mél : cesr@cr-guyane.fr – Site internet : www.ceser-guyane.fr

consommer en Guyane. Ils proposent donc de supprimer les visas ou de faire des visas touristiques simplifiés.

La Région devra porter cette vision de développement en partenariat avec l'Etat pour un développement touristique du département.

Les conseillers demandent de revoir l'obligation du vaccin de la fièvre jaune ou au moins les mettre aux normes de l'OMS et pas celles de l'ARS.

- Activités minières et extractives

Les conseillers ont été informés des opérations qui sont programmées pour ce secteur d'activité. Toutefois, ils demandent que les petites et moyennes entreprises soient mieux soutenues.

Il a été noté que les opérateurs miniers ne sont pas favorables à l'augmentation du taux de taxation du gasoil non routier.

Ces derniers souhaitent être exonérés, à l'instant des autres secteurs d'activités.

- Activités touristiques

Les conseillers du CESER notent que le ROB a très peu pris en compte l'activité tourisme.

Le Schéma d'Aménagement Touristique approuvé par la Région rappelle qu'il correspond à 9% du PIB, qu'il permet de créer des emplois de toutes les qualifications sur l'ensemble du territoire.

Les conseillers notent que le passeport biodiversité est une bonne idée à concrétiser. Il passera par la cohérence de l'aménagement et des signalétiques à intégrer dans le GPS.

Les conseillers rappellent qu'il est nécessaire de diversifier notre clientèle en s'ouvrant à nos voisins brésiliens et Surinamais :

- Lever les freins visas et fièvre jaune
- Favoriser la venue de bateau de croisière et son approvisionnement en produits frais
- Défisicaliser le carburant fluvial

- Développement économique

Les conseillers présents ont insisté pour que le schéma régional de développement économique (SRDE) soit révisé et actualisé.

- Education

Eu égard aux échecs scolaires rencontrés chez les jeunes, les conseillers du CESER rappellent que le système scolaire qui est proposé est inadapté à notre Région.

Il devient urgent d'effectuer le financement d'associations qui assureraient l'accompagnement social auprès des élèves et des parents.

LES PROPOSITIONS DU CESER SUR LES RECETTES FISCALES

Les conseillers proposent au Conseil régional d'augmenter la taxe gasoil (non routier) destinée à l'alimentation des moteurs fixes pour confirmer l'effort nécessaire qu'attendent les différents corps de métier.



Conseil Économique Social et Environnemental Régional de Guyane

66 Avenue du Général de Gaulle - BP 7025 - 97307 CAYENNE cedex - Tél : 05 94 28 96 05 - Fax : 05 94 30 73 65

Mél : cesr@cr-guyane.fr - Site internet : www.ceser-guyane.fr

En effet, l'augmentation de cette taxe n'aurait pas de répercussion sur les consommateurs guyanais et constituerait une recette supplémentaire pour la collectivité régionale.

Actuellement cette taxe de 5,66 €/hl n'a pas été revalorisée depuis 2005 ; la loi de finances 2014 a revalorisé cette taxe à 8,86€/hl et pour 2015 à 12,83 €/hl. Cette taxe pourrait représenter pour le conseil régional une recette supplémentaire de $(12,83 - 6.86) \times 300\,000$ hl soit 2,1 millions d'euros par an.

Cette taxe provenant à 90 % d'EDF, elle n'aurait aucune répercussion pour les consommateurs guyanais comme indiqué ci-dessus puisqu'il s'agit au niveau d'EDF d'un fonds de péréquation national. Par contre, se pose la question des 10 % restant principalement dépensé par les opérateurs miniers et d'autres industriels.

Il appartient à la collectivité de leurs trouver une compensation de (200 000 Euros) afin de ne pas se passer de cette recette fiscale de $2,1 - 0,2 = 1,9$ millions d'Euros par an.

En conclusion, l'augmentation de cette taxe apporterait une recette d'environ 2 millions d'euros par an à la collectivité territoriale et permettrait ainsi de taxer une énergie polluante et conduirait les opérateurs à trouver des énergies de remplacement non-polluantes.

LES PROPOSITIONS SUR LA MISE EN PLACE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE

Les conseillers du CESER Guyane regrettent que seulement quelques lignes sur la mise en place de la nouvelle collectivité figurent au sein du ROB 2015.

Le C.E.S.E.R a organisé le 30 octobre dernier à Sinnamary, un séminaire sur la mise en place de la Collectivité territoriale de Guyane dont un rapport fut présenté et une motion votée à l'unanimité des membres présents. Les conseillers demandent que cette motion fasse l'objet d'une prise en compte par les deux collectivités dans le cadre des travaux préparatifs à la mise en place de la collectivité territoriale de Guyane. Ce rapport du C.E.S.E.R sur la mise en place de la C.T.G, présenté en Assemblée plénière le 28 novembre 2014 et la motion correspondante est joint en annexe.

Les conseillers du CESER souhaitent qu'un plan de formation exceptionnel (et le budget inhérent) soit mis en place à l'attention des agents afin de tenir compte des besoins liés à la préparation de la future Collectivité Territoriale de Guyane.

CONCLUSION

Les Conseillers indiquent que c'est un ROB de transition qui doit permettre de poursuivre les actions engagées par la collectivité régionale qui doit se projeter dans la mise en place de la future collectivité territoriale de Guyane.

Ils invitent la Région Guyane à trouver de nouvelles solutions et des orientations plus fortes pour permettre à la nouvelle collectivité de pouvoir fonctionner.



Conseil Économique Social et Environnemental Régional de Guyane

66 Avenue du Général de Gaulle - BP 7025 - 97307 CAYENNE cedex – Tél : 05 94 28 96 05 – Fax : 05 94 30 73 65

Mél : cesr@cr-guyane.fr – Site internet : www.ceser-guyane.fr

Ils notent que tous les leviers qui devraient permettre à la Région de fonctionner en 2015 doivent faire l'objet d'études approfondies afin que l'on ne se retrouve pas avec un budget de gestion et d'attente.

Ils invitent la Région à trouver des recettes nouvelles pour la CTG : La Région, le Département et les EPECI doivent continuer le travail de recensement sur l'assiette fiscale afin que l'on puisse mieux appréhender les retombées que l'on pourrait obtenir auprès des différents acteurs économiques.

Ils constatent que la nouveauté dans les orientations présentées dans le ROB 2015, est la décision que prend la Région Guyane de recourir à l'emprunt afin de pouvoir finaliser la programmation de ses investissements et le lancement de nouvelles infrastructures qui ne devront pas engager les finances de la nouvelle Collectivité en 2016.

Les conseillers préconisent que toutes les compétences nouvelles ou complémentaires devront faire l'objet d'une inscription budgétaire correspondante afin que l'équilibre du budget soit maintenu.

Les conseillers du CESER Guyane prennent acte du ROB 2015 avec les remarques citées précédemment.

